



<http://www.lesinrocks.com/DetailArticle.cfm?iditem=81066>

Chronique

Dominique Franche

La France et le génocide rwandais - La mission parlementaire française

Etes-vous anti-français? La mission parlementaire censée enquêter sur le rôle joué par la France au Rwanda, entre 1990 et 1994, a surtout eu pour but de limiter l'information des citoyens et de leurs élus. Voire de les manipuler en les désinformant.

Des accusations d'une extrême gravité

6 avril 1994 : l'avion transportant les Présidents rwandais et burundais est abattu. Aussitôt commence au Rwanda l'extermination planifiée des Tutsis et des opposants hutus. En moins de trois mois, ce génocide fait entre cinq cent mille et un million de victimes, dans une indifférence quasi générale, au moment où l'on commémore la libération d'Auschwitz.

Très vite, des accusations d'une extrême gravité sont portées contre la France en général, et plus spécialement contre la politique rwandaise de François Mitterrand et de son fils Jean-Christophe (chargé de mission à la cellule africaine de l'Elysée, plus connu en Afrique sous le surnom de "Papa-m'a-dit").

Non pas que des Français aient directement pris part aux massacres, mais la France et les Mitterrand sont mis en cause pour le soutien apporté aux extrémistes du régime génocidaire avant, pendant et après les tueries. Sans ce soutien, des massacres auraient sans doute eu lieu, mais pas un génocide de cette ampleur. Certes, même en laissant de côté l'éventuelle et peu croyable implication de Français dans l'attentat du 6 avril contre l'avion présidentiel, le bilan est accablant :

à partir de 1990, continuelles livraisons d'armes, formation de l'armée rwandaise (voire de miliciens manieurs de machettes),

engagement de soldats et d'officiers français dans des combats opposant les troupes régulières à la guérilla, dans des contrôles d'identité "ethnique" et dans des interrogatoires,

refus de tenir compte des signes annonciateurs et des premiers actes de génocide,

reconnaissance du gouvernement intérimaire de Jean Kambanda (qui, depuis, a plaidé "coupable" de génocide au Tribunal pénal international d'Arusha),

refus d'embarquer des Rwandais en péril de mort lors de l'évacuation des Européens en avril 1994 (en particulier le personnel tutsi de notre ambassade, tué peu après),

opération Turquoise aux dehors humanitaires mais à l'équipement fort guerrier (et pourtant impuissante à empêcher des massacres),

accueil et protection de responsables du génocide.

Tels sont les principaux chefs d'accusation.

Excusez du peu.

Une mission parlementaire créée dans d'étranges conditions

Ceux qui n'ont pas oublié l'horreur perpétrée en 1994 ont donc pu se réjouir de la création, le 3 mars dernier, d'une "mission d'information" parlementaire chargée d'éclaircir le rôle de notre pays au Rwanda entre 1990 et 1994. Appréciable en effet : plus de cinquante ans pour parler de l'attitude des fonctionnaires de Vichy à l'occasion du procès Papon, quatre ans seulement pour enquêter sur les responsabilités de Français dans un autre génocide ! Le rapprochement était d'autant plus justifié que, si François Mitterrand avait pu être exonéré si longtemps de son passé et de ses amitiés vichystes, on entrevoyait cette fois des révélations plus rapides sur des faits encore plus graves. La démocratie progressait dans le pays des droits de l'homme.

Mais l'on ne pouvait qu'être inquiet par les conditions de naissance de la mission parlementaire. D'abord par la personne de son président fondateur, Paul Quilès, ancien ministre de la Défense, à ce titre peu enclin à pousser trop loin des investigations qui auraient pu gêner certains éléments de l'armée, et surtout peu soupçonnable d'acrimonie envers François Mitterrand. Ce dernier point s'est confirmé par la suite, avec le recrutement d'une attachée de presse venue de chez Michel Charasse, encore moins suspect d'antimitterrandisme.

Suspecte, au contraire, la rapidité de réaction de Paul Quilès : à peine quelques universitaires et organisations humanitaires, soutenus par une poignée de Verts et de communistes, avaient-ils réclamé une commission d'enquête en des termes modérés qu'aussitôt il s'empressait de lancer sa mission, comme s'il avait attendu cet appel.

Mission, et non pas commission d'enquête, sous prétexte que celle-ci aurait été rendue impossible par l'instruction judiciaire en cours au Tribunal pénal international d'Arusha. Or, rien de plus faux : aucune instruction n'y est menée contre la France. En fait, il fallait prévenir l'incendie qui menaçait. La Belgique venait de rendre public le rapport de sa propre commission d'enquête parlementaire sur le Rwanda, le procureur du TPI dénonçait l'obstruction des autorités françaises, et *Le Figaro* publiait une remarquable série d'articles accusateurs sous la plume de Patrick de Saint-Exupéry ; même *Le Monde* commençait à poser des questions...

Un fonctionnement très spécial

Depuis lors, le fonctionnement de la mission n'a fait que renforcer les soupçons. Nos députés ont été incapables d'accomplir un travail comparable à celui mené à bien par leurs homologues belges dans leur commission d'enquête parlementaire. L'enjeu était pourtant de taille : une investigation digne de ce nom aurait pu mettre fin à la culture de l'impunité dont jouissent en Afrique politiques, militaires, "services" et réseaux en tout genre depuis les indépendances. Aujourd'hui, la mission d'information paraît avoir eu pour but de limiter l'information des citoyens et de leurs élus, voire de les manipuler en les désinformant.

On pouvait par exemple attendre de ses membres un minimum de neutralité apparente. Or, qu'a-t-on vu, du moins lorsque l'on a pu voir quelque chose ? Tel député, ancien ministre, quitter la salle, parce qu'il jugeait les propos d'un témoin offensants pour la France. Tel autre, dès le début des travaux, défendre sur une chaîne de télévision la patrie injustement attaquée. Pire encore : lors d'une audition, un universitaire belge finit par s'étonner que certains députés "plaident" au lieu de lui poser des questions !

Certes, quand les débats ont été retransmis sur LCI, nos élus ont fait un effort de tenue, malgré les saillies involontaires d'un bouffon de service. Quelques-uns ont commencé à poser des questions pertinentes. Et l'on a été heureux d'entendre Edouard Balladur, ancien chef du gouvernement, dire à mots peu couverts qu'il n'était pas toujours informé de la politique française menée au Rwanda, ou Jean-Christophe Mitterrand admettre qu'il connaissait le racisme d'un extrémiste hutu reçu à l'Élysée trois semaines après le début du génocide, ou un ancien chef de la mission française de coopération au Rwanda critiquer violemment la "suffisance" des responsables français. On ne saurait boudier de tels petits plaisirs.

Mais les questions sont restées limitées, jamais gênantes, encore moins insistantes, en dépit des contradictions d'un François Léotard à propos des missiles ayant abattu l'avion du Président rwandais, ou des déclarations d'un amiral Lanxade affirmant que des Français portèrent l'uniforme rwandais pour "protéger leur identité" (peaux noires, masques blancs ?).

Plus scandaleux : la majorité des auditions ont eu lieu entièrement à huis clos, alors que seules les questions relevant du secret-défense auraient dû être traitées de la sorte. Au demeurant, à cause des protestations suscitées par cette méthode d'information non informative, il est question que les comptes rendus des auditions secrètes soient quand même publiés dans les annexes du rapport parlementaire, ce qui semble indiquer qu'il ne s'y est rien dit de bien dangereux ou qu'ils seront expurgés.

Surtout, le choix des personnes entendues par la mission laisse rêveur. Pourquoi avoir convoqué des universitaires aux compétences variables, et pas de survivants du génocide ou de défenseurs rwandais des droits de l'homme ? Ainsi, pourquoi avoir entendu un père blanc souvent accusé de négationnisme et non point Yvonne Galinier, qui a témoigné ailleurs avoir vu des soldats français entraîner des miliciens rwandais et d'autres contrôler les identités "ethniques" ? Pourquoi, malgré des demandes réitérées, avoir refusé d'auditionner le capitaine Barril, l'homme de nombreux coups tordus de la mitterrandie, alors que les motifs de sa présence au Rwanda en avril 1994, entre autres faits établis, posent un sérieux problème ? Pourquoi s'être limité aux témoignages des seuls responsables des chaînes de commandement officielles, alors que tout le monde sait que le pré carré africain est le lieu par excellence où agissent dans l'ombre de nombreux réseaux parallèles qui ont court-circuité les réseaux visibles, ce qui permet de mener les actions les plus condamnables sans jamais avoir à rendre de comptes ?

N'aurait-on pas tout simplement voulu priver des faits les plus gênants ceux des parlementaires qui cherchaient la vérité ? Car il y en avait, mais ils peinaient souvent pour assister aux séances de la mission, à cause de conflits d'horaires (par exemple avec les réunions de groupes et de commissions, très importantes dans la vie parlementaire) : bien évidemment, le choix d'heures gênantes résultait d'un de ces hasards malencontreux et tout à fait regrettables que seuls les représentants de l'anti-France assimileront à de la mauvaise volonté de la part de Monsieur Quilès. De même que les difficultés rencontrées pour obtenir communication de certains documents qui, d'ailleurs, n'existent pas. Pas officiellement.

Clés pour lire un rapport, ou jeu-test : "Etes-vous anti-français ?"

Seuls ces mêmes mauvais esprits anti-français auront le sentiment qu'a été à peine dévoilée une vérité minimale pour calmer toute velléité d'investigation sérieuse. Ce qui risque fort d'être tenu par les historiens futurs pour le scandale le plus important de ces décennies ne semble devoir soulever dans l'immédiat que quelques vaguelettes. Peut-être la mission d'information va-t-elle plaider l'ignorance, comme si celle-ci excusait le crime.

Mais, à l'heure où ces lignes sont écrites, le rapport de la mission d'information n'est pas encore rendu public. Comme il le sera quand vous lirez ce journal, sauf report de dernière minute, voici quelques questions qui vous permettront de former votre jugement. Chaque fois qu'un problème vous semblera n'être pas abordé frontalement dans le rapport, ou quand vous ne serez pas satisfait de la manière dont il est traité, marquez un point :

1. Par qui et comment a été prise la décision d'envoyer les troupes françaises au Rwanda en octobre 1990, puis de les y maintenir ?
2. S'interroge-t-on sur les sources d'information concernant le Rwanda et orientant la politique française ? En particulier, quel a été le rôle de représentations géopolitiques paranoïaques (le complot anglo-saxon luttant contre une francophonie imaginaire, puisque les Rwandais parlent... la langue rwandaise ; la volonté des Tutsis du Front patriotique rwandais de restaurer un "empire"... qui n'a jamais existé ; le conflit séculaire de deux races ou "ethnies", les grands Tutsis, guerriers-nés, et les petits Hutus, frustes et frustrés) ?
3. Des soldats français ont-ils pris part à des combats ou à des infiltrations derrière les lignes de la guérilla ?
4. Des Français ont-ils assisté ou participé à des interrogatoires de prisonniers et à des contrôles d'identité "ethnique" ?
5. Des Français ont-ils formé des miliciens rwandais ?
6. Avant 1994, officiers et diplomates français ont-ils transmis à Paris les informations révélant l'existence de massacres racistes, qui étaient dénoncés publiquement par les organisations de défense des droits de l'homme ? Si oui, pourquoi n'en a-t-on pas tenu compte ?

7. Pourquoi les autorités françaises n'ont-elles pas réagi au fax envoyé par le général Dallaire, chef des Casques bleus au Rwanda, au siège de l'ONU en janvier 1994 (ce fax avertissait de la préparation de massacres de grande ampleur et demandait l'autorisation de saisir des caches d'armes) ?
8. Jusqu'à quelle date ont duré les livraisons d'armes aux troupes gouvernementales ? Ont-elles continué pendant le génocide ?
9. Qui sont les auteurs de l'attentat du 6 avril qui déclencha le génocide ? Où sont passées les boîtes noires de l'avion abattu ? D'où venaient les missiles utilisés ?
10. Pourquoi n'a-t-on pas mené d'enquête officielle sur cet attentat qui a coûté la vie d'un équipage français ?
11. S'interroge-t-on sur les raisons de la présence au Rwanda du capitaine Barril au printemps 1994 ?
12. Qui a décidé, à la différence de ce que firent les Belges, de ne pas évacuer le personnel rwandais de notre ambassade, non plus que les conjoints rwandais de ressortissants français ?
13. Lors de l'opération "humanitaire" Turquoise, quels responsables étaient partisans d'une intervention armée ?
14. Comment sont expliqués les massacres perpétrés dans la "zone humanitaire" protégée par les soldats français ?
15. Pourquoi la justice française ne poursuit-elle pas les personnes accusées de complicité de génocide réfugiées sur notre territoire, tel le père Munyeshyaka (malgré un arrêt de la Cour de cassation de janvier 1998 demandant de telles poursuites à son encontre) ?

A présent, établissez le total de vos points : à partir de 2, vous êtes suspect de menées anti-françaises ; à compter de 4, vous êtes un agent stipendié par l'étranger ; au-delà de 6, vous êtes un étranger indigne de l'hospitalité française.

L'honneur de la République

On me pardonnera, je l'espère, de plaisanter sur un sujet aussi grave, qui met en cause le respect des règles démocratiques dans notre pays. Mais tel paraît avoir été le raisonnement suivi par de nombreux membres de la "mission d'information" : la France innocente d'un côté, l'anti-France manipulée par les Anglo-Saxons de l'autre.

On savait depuis longtemps que, pour enterrer un problème ou un scandale, il suffisait de créer une commission d'enquête. Saura-t-on dorénavant que, pour en nier l'existence même, on dispose de mieux encore : une "mission d'information" ? Notre représentation parlementaire n'aura-t-elle pas été capable de réaliser ce qu'a accompli la Belgique, si souvent moquée par les Français ? Et le fait que les Etats-Unis, plus grande démocratie autoproclamée du monde, n'envisagent pas même de créer une "mission d'information" sur leur rôle dans la guerre et les crimes contre l'humanité commis à l'est du Congo en 1997 ne saurait en aucun cas constituer une excuse pour des députés qui auront en ce cas laissé bafouer l'honneur de la République.

Dominique Franche, Rwanda. Généalogie d'un génocide (éditions Mille Et Une Nuits, 1997).

Dominique Franche 16 déc. 1998